
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la ville. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2017.

Le budget primitif 2017 a été adopté le 23 mars 2017 par le conseil municipal de la ville de Baillargues.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes marquées par une baisse des concours de l'Etat. Le budget 2017 a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité communale.

TABLE DES MATIERES

BUDGET PRINCIPAL	2
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
RECETTES :	2
DEPENSES :	3
SECTION D'INVESTISSEMENT	4
RECETTES	5
DEPENSES	6
ETAT DE LA DETTE	8
BUDGETS ANNEXES	8
BUDGET ANNEXE MAISON REYNAUD	8
BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE	8

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2017, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 2 512 090€ se décomposant comme suit :

- Investissement : 810 850,40€
- Fonctionnement : 1 701 239,60€

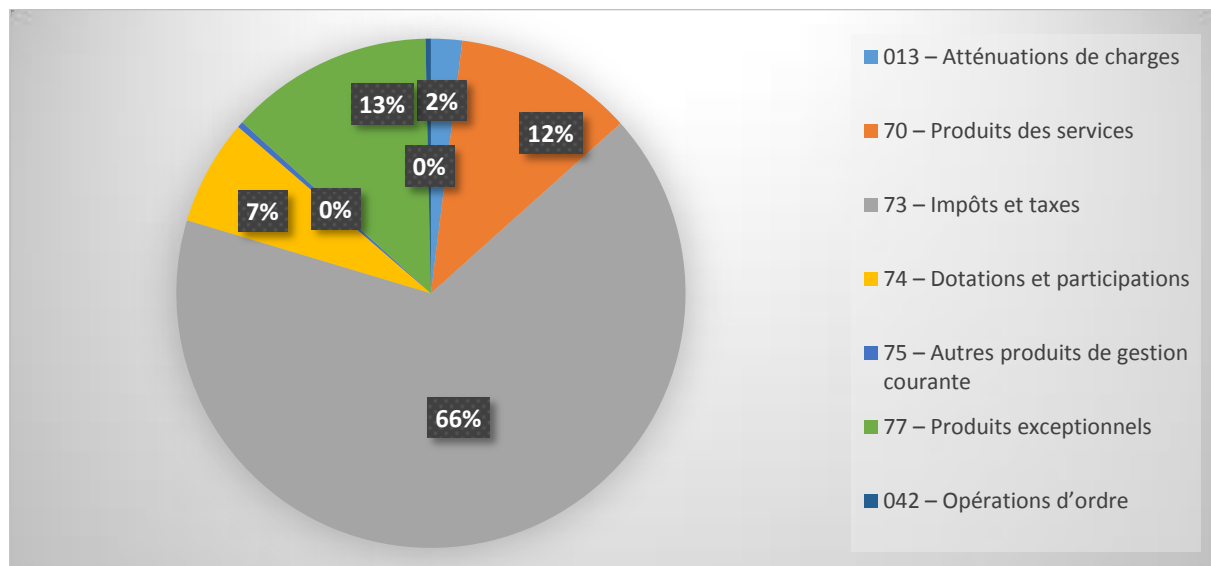
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES :

Les recettes de fonctionnement 2017 se sont élevées à 9 614 294,20€.

CHAPITRE	CA 2017
013 – Atténuations de charges	189 858,11€
70 – Produits des services	1 096 489,68€
73 – Impôts et taxes	6 369 343,61€
74 – Dotations et participations	644 721,40€
75 – Autres produits de gestion courante	36 958,73€
77 – Produits exceptionnels	1 243 977,91€
042 – Opérations d'ordre	32 944,76€
Total	9 614 294,20€
002 – Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	227 281,64€



Chapitre 013 : il comprend les remboursements de rémunération du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la médiathèque, la cantine, la garderie, le centre de loisirs et la crèche. Les ventes de concessions dans les cimetières sont également enregistrées dans ce chapitre.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 66% des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (5 529 681€). Les autres recettes de ce chapitre sont la taxe additionnelle aux droits de mutation qui a été particulièrement importante en 2017 (531 286,89€), la taxe sur l'électricité (175 457,72€), la taxe sur les pylônes électriques (16 226€), le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (90 166€).

Chapitre 74 : il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est en nette diminution depuis 2014 ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux. La perte cumulée de DGF depuis 2014 s'élève à 809 044€.

Chapitre 75 : concerne l'encaissement des locations.

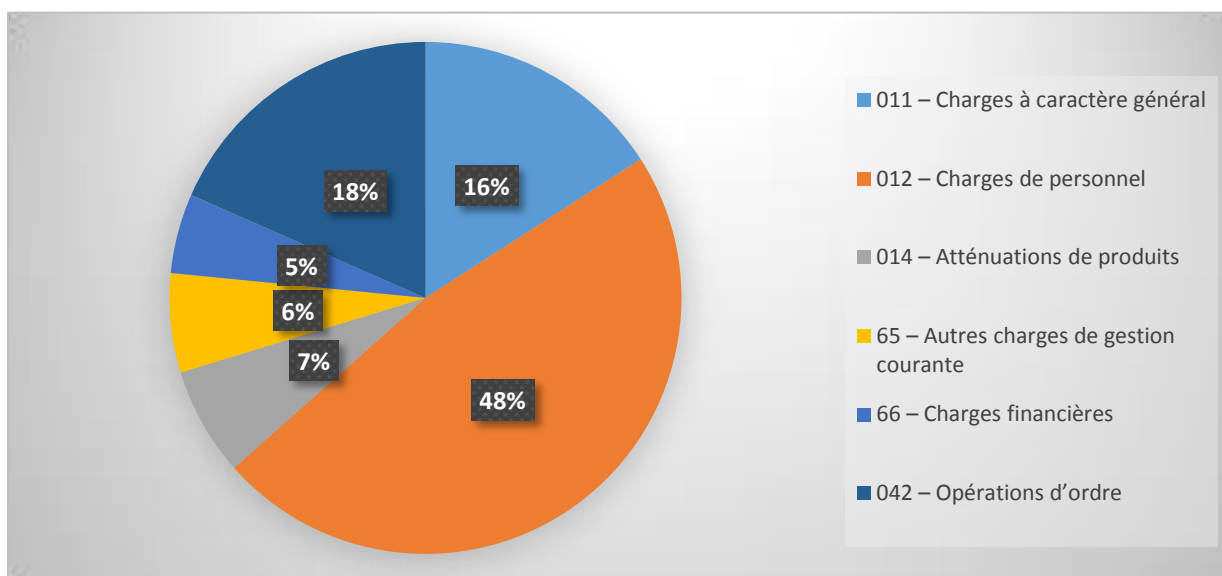
Chapitre 77 : comprend essentiellement l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes de terrains, d'immeubles et de caveaux au cimetière).

Chapitre 042 : concerne les opérations d'ordre budgétaires dont les travaux en régie.

DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 8 140 336,24€.

CHAPITRE	CA 2017
011 – Charges à caractère général	1 293 371,47€
012 – Charges de personnel	3 870 686,38€
014 – Atténuations de produits	557 617,52€
65 – Autres charges de gestion courante	510 043,40€
66 – Charges financières	408 655,44€
67 – Charges exceptionnelles	608,64€
042 – Opérations d'ordre	1 499 353,39€
Total	8 140 336,24€



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, les fournitures scolaires, les frais liés au centre de loisirs, etc.

Les efforts de gestion continus de la part des services municipaux depuis les derniers exercices ont permis d'infléchir cette progression des achats et charges (-2.93% entre 2016 et 2017).

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. On peut constater une baisse entre 2016 et 2017 de 2.93%, malgré l'augmentation de la population.

Chapitre 014 : Atténuations de produits : il s'agit de l'attribution de compensation versée à la Métropole en contrepartie des compétences transférées et du prélèvement au titre de la loi SRU (90 842€) le taux de logements sociaux étant inférieur aux objectifs imposés par loi.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 106 893.07 € ; les subventions de fonctionnement aux associations pour 81 630 € ; la subvention au CCAS pour 199 972 € ; la prise en charge des déficits des budgets annexes pour 80 396,65€.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement à hauteur de 791 520€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principaux projets réalisés en 2017 sont les suivants

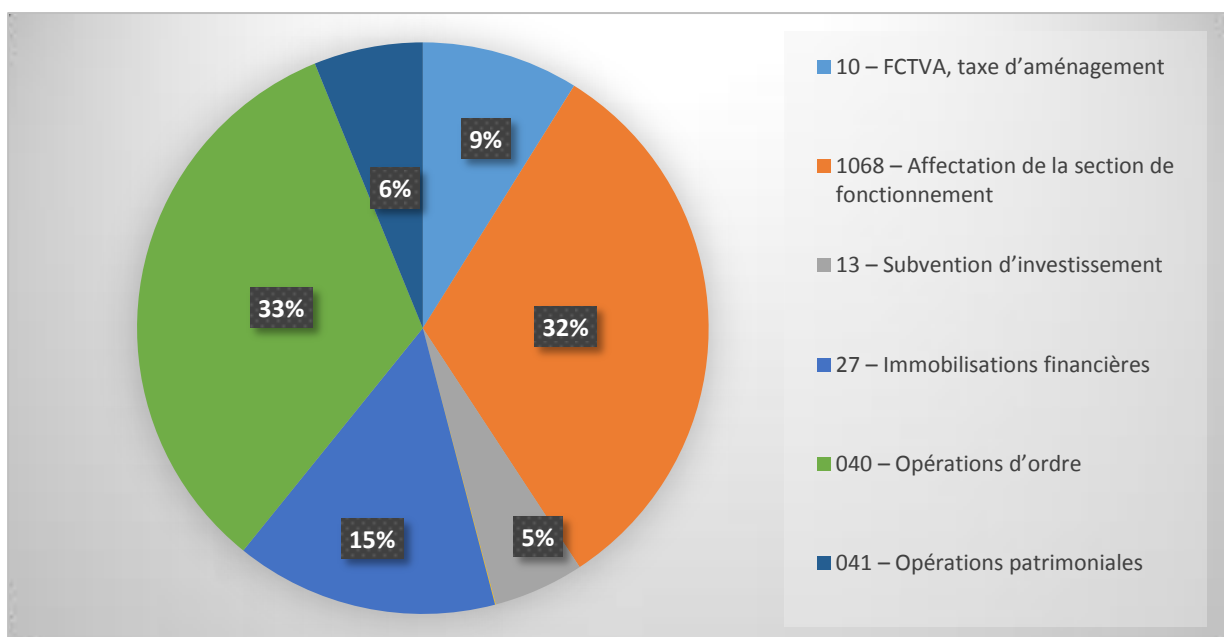
- Participation à la suppression du passage à niveau 33 pour 220 184.93€
- Vidéosurveillance
- Travaux de réhabilitation de la vieille porte

- Amélioration du réseau de voirie
- Divers travaux dans les bâtiments communaux afin d'améliorer le confort des usagers

RECETTES

Les recettes d'investissement se sont élevées à 4 541 095,71€.

CHAPITRE	CA 2017
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	403 285,79€
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	1 447 451,00€
13 – Subvention d'investissement	233 303,10€
16- Emprunts et dettes assimilées	1 820,00€
27 – Immobilisations financières	675 753,20€
040 – Opérations d'ordre	1 499 353,39€
041 – Opérations patrimoniales	280 129,23
Total	4 541 095,71€
021 – Virement du fonctionnement	791 520,00€
Solde d'exécution reporté	34 442,69€



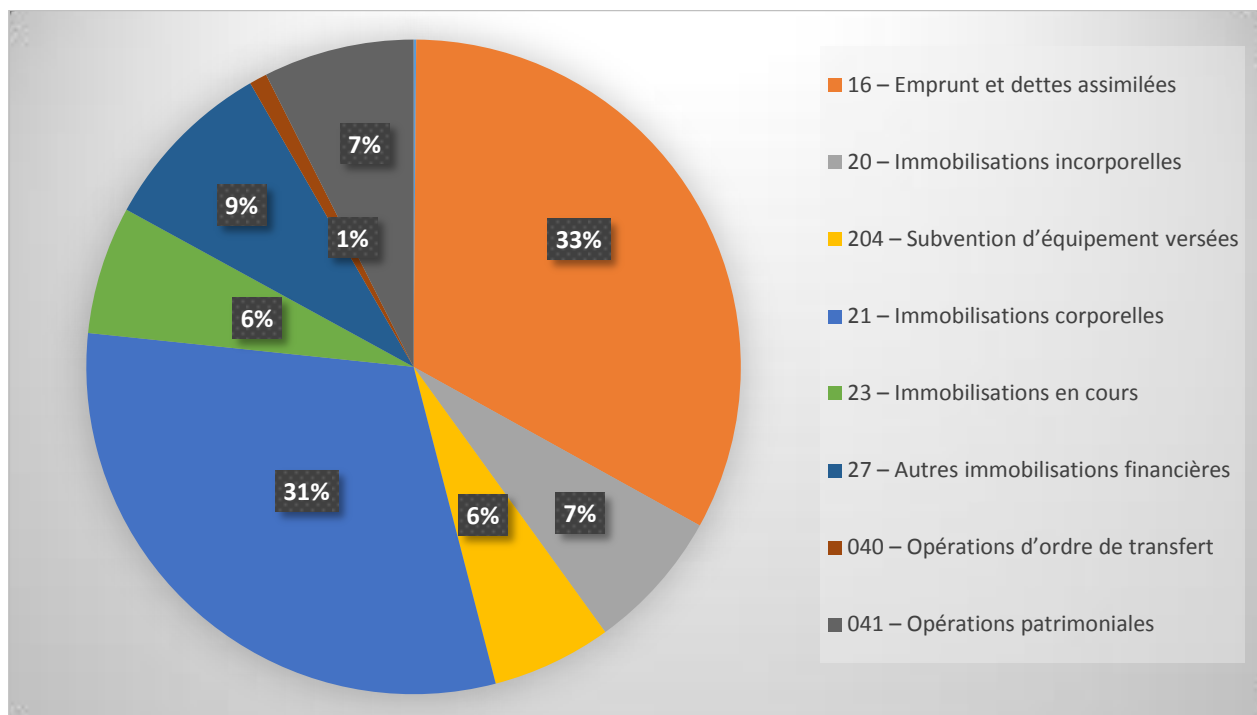
Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- La taxe d'aménagement pour 246 710,03€
- Les amortissements pour 1 499 353,39€
- Des subventions pour 233 30,10€
- Des recettes liées aux déconsignations de terrains (dans le cadre des contentieux liés au Parc Gérard Bruyère) pour 675 753,20€ qui trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement au chapitre 21 – immobilisations corporelles
- L'affectation du résultat de fonctionnement pour 1 447 451€

DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 3 764 688€.

CHAPITRE	CA 2017
10 – Dotations fonds divers et réserves	4 908,00€
16 – Emprunt et dettes assimilées	1 239 529,14€
20 – Immobilisations incorporelles	262 835,97€
204 – Subvention d'équipement versées	223 003,43€
21 – Immobilisations corporelles	1 155 431,22€
23 – Immobilisations en cours	237 906,25€
27 – Autres immobilisations financières	328 000,00€
040 – Opérations d'ordre de transfert	32 944,76€
041 – Opérations patrimoniales	280 129,23€
Total	3 764 688,00€



Les principales dépenses ont été constituées par la suppression du passage à niveau, les travaux de restauration de la vieille porte, le programme de vidéo surveillance, la rénovation du réseau de voirie, divers travaux dans les bâtiments communaux et le remboursement du capital des emprunts.

Les crédits inscrits au budget 2017 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2017 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne «restes à réaliser».

Ainsi, 452 766,87 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2017 sur 2018.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2017 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 57 927,90 € et correspondent aux subventions restant à recevoir.

Envoyé en préfecture le 24/04/2018

Reçu en préfecture le 24/04/2018

Affiché le



ID : 034-213400229-20180410-DLM2018_33-DE

L'endettement de la ville se compose de 18 emprunts en 2017. Le remboursement du capital des emprunts représente 1 237 999,14€.

La structure de la dette ne comporte aucun danger.

Le ratio de capacité de désendettement se situe à 5,4 années en 2017 contre 8,5 années en 2016.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE MAISON REYNAUD

Ce budget annexe a été créé en 2006 afin de permettre la location de locaux professionnels et commerciaux.

Le montant des revenus des immeubles s'élève à 26 312,50€ en 2017. Ce budget a reçu une subvention d'équilibre du principal de la ville de 12 623,84€.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement des dotations aux amortissements pour 38 920,92€ et du résultat de fonctionnement n-1 pour 16,84€.

En investissement les remboursements de cautions représentent les seules dépenses (575,24€) et les recettes sont composées des amortissements (38 920,92€) et de l'excédent n-1 (121 920,87€).

BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE

Ce budget annexe a été créé en 2012, la gestion de l'établissement ayant été confiée à un délégataire de service public.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à 67 772,81€ pour 2017.

La redevance versée par le prestataire est de 25 985€ pour l'occupation du domaine public.

La subvention de fonctionnement versée au délégataire s'est élevée à 83 595€.